PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tenue au Centre communautaire Jacques-Charette à Sainte-Ursule, le 19 août 2021 à 19 h 30, sous la présidence de Madame Barbara Paillé.

19 août 2021

Les administrateurs suivants étaient présents et formaient quorum:

Mme Barbara Paillé, Sainte-Angèle-de-Prémont, présidente

M. Jonathan Lacourse, Maskinongé

M. François Gagnon, substitut de Saint-Justin

Mme Josée Bellemare, Sainte-Ursule

Mme Isabelle Bouchard, Saint-Léon-le-Grand

Mme Sylvie Noël, Louiseville

Était aussi présent :

M. Mario Paillé, secrétaire-trésorier

Étaient absents :

- M. Gaétan Beauclair, Yamachiche
- M. Francis Morel-Benoit, responsable des opérations

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, la présidente d'assemblée déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux suivants :
 - 3.1 Séance ordinaire du 17 juin 2021
 - 3.2 Séance extraordinaire du 12 juillet 2021
- 4. Dépôt et adoption de la correspondance
- 5. Présentation des dépenses autorisées par délégation de pouvoir
- 6. Approbation du paiement des comptes
- 7. Dépôt des résultats financiers au 31 juillet 2021
- 8. Consommation hebdomadaire
- 9. Suivi des nappes de la Régie
- 10. Pluviométrie
- 11. Information sur les opérations et équipements
 - 11.1 Rapport d'activités de Francis Morel-Benoit

- 11.2 Contrats de déneigement 2021-2022, 2022-2023 et 2023/2024
 - 11.2.1 Secteur Sainte-Angèle-de-Prémont
 - 11.2.2 Secteur Saint-Édouard-de-Maskinongé et Sainte-Ursule
- 11.3 Recherche en eau Négociation avec Construction et Agrégats Lessard Inc.
- 11.4 Remplacement du Puits SE-13
 - 11.4.1 Remplacement du moteur et de la pompe
 - 11.4.2 Inspection par caméra
- 12. Varia
 - 12.1 Renouvellement des assurances
 - 12.2 Dossier de l'injonction
- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée
- 2021-08-099 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour ci-dessus, en laissant le varia ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX SUIVANTS :

3.1 <u>SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal;

POUR CE MOTIF:

2021-08-100 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2021.

3.2 <u>SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration ont reçu au préalable copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procèsverbal;

POUR CE MOTIF:

2021-08-101 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juillet 2021.

4. <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE</u>

Le secrétaire-trésorier dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 17 juin 2021 et résume les communications ayant un intérêt public.

2021-08-102

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer cette liste de correspondance aux archives de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

5. <u>PRÉSENTATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses autorisées par le trésorier dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir pour la période se terminant le 16 août 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-08-103

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie la liste des comptes payés dans le cadre du règlement sur la délégation de pouvoir.

6. <u>APPROBATION DES COMPTES</u>

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 16 août 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-08-104

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver et d'acquitter tous les comptes présentés pour une somme de soixante-quinze mille quarante-cinq et quatre-vingt-seize (75 045,96 \$) pour l'administration.

Je soussigné, trésorier de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles aux différents postes budgétaires pour les comptes présentés à la présente réunion.

En foi de quoi, j'ai donné le présent certificat, ce 19 août 2021.

Mario Paillé,	trésorier

7. <u>DÉPÔT DES RÉSUTATS FINANCIERS AU 31 JUILLET 2021</u>

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Mario Paillé dépose aux membres le suivi budgétaire au 31 juillet 2021 préparé en date du 5 août 2021;

POUR CE MOTIF:

2021-08-105

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents de déposer aux archives de la Régie d'Aqueduc de Grand Pré le suivi budgétaire au 31 juillet 2021.

8. <u>CONSOMMATION HEBDOMADAIRE</u>

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 17 août 2021 sur le suivi des consommations hebdomadaires.

9. SUIVI DES NAPPES DE LA RÉGIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 8 août 2021 sur le suivi des nappes de la Régie et en explique le contenu aux membres.

10. PLUVIOMÉTRIE

Monsieur Francis Morel-Benoit dépose le rapport habituel préparé en date du 11 août 2021 relativement à la pluviométrie.

11. INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET ÉQUIPEMENTS

11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE FRANCIS MOREL-BENOÎT

Rapport de Monsieur Francis Morel Benoit sur les activités d'opération et d'entretien des équipements de la Régie :

- Les deux batteries sur le Sprinter ont été changées.
- Une lame de ressort cassée a été remplacée sur le Sprinter au Centre du ressort de Trois-Rivières.
- Un ressort de porte du garage a cassé et a été remplacé par F. Lacerte.
- Drumco Énergie est venu faire l'entretien annuel de toutes les génératrices.
- Bernard Lessard Excavation a fait l'ajout de gravier dans le chemin des puits de Sainte-Ursule et dans la côte du réservoir de Saint-Édouard.
- Les alarmes du débit du puits d'essai du BSA ont été ajoutées sur la télémétrie. Le raccordement a été fait par Bergeron Électrique et la programmation par Automatisation JRT.
- Des pièces de rechange pour les pompes doseuses de chlore des deux usines ont été commandées.
- Un pilot a été remplacé à la chambre 101.
- Les travaux du changement d'une vanne de rue par la municipalité de Yamachiche sur la conduite de la Régie ont été réalisés le mardi 10 août.
- M. Thierry Freire, ingénieur de Équipe Laurence est venu faire une visite pour les travaux de l'audit quinquennal.

11.2 CONTRATS DE DÉNEIGEMENT 2021-2022, 2022-2023 ET 2023/2024

11.2.1 <u>SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré est allé en appel d'offres sur invitations pour le déneigement des chemins d'accès et des stationnements du secteur Sainte-Angèle-de-Prémont, comprenant les installations suivantes :

- Chemins d'accès au puits SA-21 ----- 0.55 km
- Chemins d'accès au puits SA-22 -----0.15 km
- Chemins d'accès au puits SA-23/24-----0.30 km
- Chemins d'accès au réservoir Ste-Angèle-----0.10 km
- Chemins d'accès barrage Waterloo-----0.40 km
- Stationnements puits SA-21 -----145 mètres carrés
- Stationnements puits SA-22 -----135 mètres carrés
- Stationnements puits SA-23/24 ------145 mètres carrés
- Stationnements bâtiment de traitement -----200 mètres carrés

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les entreprises Paul St-Yves Inc. et présente les coûts suivants excluant les taxes :

• Chemins d'accès des puits :

0	2021/2022	5 745,00 \$
0	2022/2023	5 745,00 \$
0	2023/2024	5 745,00 \$

• Stationnements (ensemble):

0	2021/2022	0,00\$
0	2022/2023	0,00\$
0	2023/2024	0.00 \$

Pour un total de 17 235,00 \$ plus les taxes applicables pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

POUR CES MOTIFS:

2021-08-106 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur François Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat pour le déneigement des chemins d'accès et des stationnements du secteur Sainte-Angèle-de-Prémont pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 soit octroyé à Les entreprises Paul St-Yves Inc. tel que présenté dans le préambule de la présente résolution pour un montant total de 17 235,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie le contrat à intervenir avec Les entreprises Paul St-Yves Inc.

11.2.2 <u>SECTEUR SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ ET SAINTE-URSULE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré est allé en appel d'offres sur invitations pour le déneigement des chemins d'accès et des stationnements du secteur Saint-Édouard-de-Maskinongé et Sainte-Ursule comprenant les installations suivantes :

- Chemins d'accès au puits SU-01-02-03 ----- 2.10 km
- Chemins d'accès au puits SU-04 -----1.00 km
- Chemins d'accès au puits SE-11 12 13 ----1.60 km
- Chemins d'accès Réservoir St-Édouard -----0.30 km
- Stationnements puits SU-01 ------295 mètres carrés
- Stationnements puits SU-02 ------225 mètres carrés
- Stationnements puits SU-03 -----145 mètres carrés
- Stationnements puits SU-04 ------165 mètres carrés
- Stationnements puits SE-11 ------285 mètres carrés
- Stationnements puits SE-12 ------120 mètres carrés
- Stationnements puits SE-13 ------115 mètres carrés
- Stationnements bâtiment télémétrie ------1 700 mètres carrés

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Les entreprises Paul St-Yves Inc. et présente les coûts suivants excluant les taxes :

• Chemins d'accès des puits :

0	2021/2022	8 493,00 \$
0	2022/2023	8 493,00 \$
0	2023/2024	8 493,00 \$

• Stationnements (ensemble):

0	2021/2022	0,00 \$
0	2022/2023	0,00\$
0	2023/2024	0,00\$

Pour un total de 25 479,00 \$ plus les taxes applicables pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.

POUR CES MOTIFS:

2021-08-107 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le contrat pour le déneigement des chemins d'accès et des stationnements du secteur Saint-Édouard-de-Maskinongé et Sainte-Ursule pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 soit octroyé à Les entreprises Paul St-Yves Inc. tel que présenté dans le préambule de la présente résolution pour un montant total de 25 479,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier de la Régie d'aqueduc de Grand Pré soit autorisé à signer pour et au nom de la Régie le contrat à intervenir avec Les entreprises Paul St-Yves Inc.

11.3 <u>RECHERCHE EN EAU – NÉGOCIATION AVEC CONSTRUCTION ET AGRÉGATS LESSARD INC.</u>

CONSIDÉRANT QUE la Régie d'aqueduc de Grand Pré est en processus de recherche en eau dans le secteur de son usine du rang Waterloo à Sainte-Angèle-de-Prémont (Puits FE-09);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Construction & agrégats Lessard se retrouve dans l'aire d'alimentation des Puits SA-23/24 de la Régie et du Puits FE-09, elle sera tenue de réaliser une étude hydrogéologique démontrant l'absence d'impact sur les puits advenant sa volonté d'agrandir son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE l'étude de caractérisation additionnels du Puits FE-09 que mène actuellement la Régie pourrait servir à l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour faire une telle démonstration;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-104, la Régie d'aqueduc de Grand Pré s'est engagée à fournir les résultats de l'étude à l'entreprise Construction & agrégats Lessard si elle désire faire une demande de certificat d'autorisation dans le but d'agrandir son exploitation;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-104, dépendamment des résultats des études de caractérisation additionnels du Puits FE-09, la Régie d'aqueduc de Grand Pré s'est engagée à recontacter l'entreprise Construction & agrégats Lessard pour conclure une éventuelle entente avant de procéder à une demande de certificat d'autorisation pour exploiter le puits;

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie d'en venir à une entente avec Construction et agrégats Lessard Inc. avant les élections municipales du 7 novembre 2021;

POUR CES MOTIFS:

2021-08-108

IL EST PROPOSÉ par Madame Josée Bellemare et résolu à l'unanimité des membres présents que Madame Barbara Paillé, présidente, Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier, Monsieur Francis Morel-Benoit, responsable des opérations et Monsieur Yves Leblanc, hydrogéologue de la firme Richelieu hydrogéologie soient mandatés pour négocier une entente pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré avec l'entreprise Construction et agrégats Lessard Inc. afin de procéder à une demande de certificat d'autorisation pour exploiter le Puits FE-09.

11.4 REMPLACEMENT DU PUITS SE-13

11.4.1 REMPLACEMENT DU MOTEUR ET DE LA POMPE

CONSIDÉRANT QUE le moteur du Puits SE-13 date de août 2006 et la pompe de janvier 1995;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Danovar dépose une soumission au montant de 2 129,16 \$ plus taxes pour l'achat du moteur du Puits SE-13;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de la main d'œuvre pour le remplacement du moteur et de la pompe sont en sus;

POUR CES MOTIFS:

2021-08-109

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat du moteur du Puits SE-13 chez Danovar au coût de 2 129,16 \$ \$ plus taxes et de leur donner le mandat du remplacement du moteur et de la pompe.

11.4.2 INSPECTION PAR CAMÉRA

CONSIDÉRANT QUE lors du remplacement du moteur et de la pompe du Puits SE-13 il y a lieu de procéder à une inspection du puits par caméra;

CONSIDÉRANT QUE l'inspection par caméra permettra de vérifier l'état du tubage et des soudures, s'il y a un colmatage des ouvertures de la crépine ainsi que la présence d'infiltration d'eau et de sédiments à l'intérieur du puits.

CONSIDÉRANT QUE au terme des travaux, une vidéo de l'inspection par caméra commentée sera transmise ainsi que des recommandations pour le nettoyage du puits, si requis.

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer dépose une soumission au coût de 1 410,00 \$ plus taxes. Ce montant inclut les coûts de la main-d'œuvre et la location de la caméra

POUR CES MOTIFS:

2021-08-110

IL EST PROPOSÉ par Madame Isabelle Bouchard et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la dépense et d'octroyer le mandat de l'inspection par caméra du Puits SE-13 à la firme Akifer au coût de 1 410,00 \$ plus taxes.

12. VARIA

12.1 <u>RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES</u>

CONSIDÉRANT QUE la FQM Assurances a fait parvenir tous les documents pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 1 octobre 2021 au 1 octobre 2022 au coût de 51 818,60 \$;

POUR CE MOTIF:

2021-08-111 **IL EST PROPOSÉ** par Madame Sylvie Noël et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du Conseil d'administration de la Régie d'aqueduc de Grand Pré ont pris connaissance de la police d'assurance;

QUE la dépense soit acceptée et que le paiement de la somme de 51 818,60 \$ à FQM Assurances soit autorisé;

QUE soit autorisé Monsieur Mario Paillé, secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Régie d'aqueduc de Grand Pré tous les documents nécessaires au renouvellement des assurances générales.

12.2 DOSSIER DE L'INJONCTION

CONSIDÉRANT QUE le 27 avril 2021, nous avions obtenu une décision de la Cour supérieure autorisant une deuxième suspension de l'instance jusqu'au 1^{er} septembre 2021 dans le dossier de l'injonction de la Régie contre la Municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE l'expert commun est sur le point de remettre la version finale de son rapport dans le dossier de révision de l'entente intermunicipale impliquant la régie avec la Municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE les conclusions de l'expert commun pourraient servir pour tenter de régler l'ensemble des litiges avec la Municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE le 19 juillet 2021, la Régie a proposé à la Municipalité de Yamachiche la tenue d'une rencontre de médiation au début du mois de septembre 2021 à laquelle elle entend présenter une offre à la Municipalité de Yamachiche;

CONSIDÉRANT QUE cette offre, si elle est acceptée, permettrait de régler l'ensemble des litiges entre les deux (2) parties notamment la nécessité d'obtenir l'injonction;

CONSIDÉRANT QUE si le tribunal refuse la demande de suspension, une demande en prolongation des délais devra être présentée pour permettre aux parties de finaliser la mise en état du dossier judiciaire;

POUR CES MOTIFS:

2021-08-112 **IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Jonathan Lacourse et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la firme Morency Société d'avocats pour préparer la procédure de demande de suspension des délais jusqu'au 1^{er} décembre 2021 et subsidiairement, la prolongation des délais pour une durée de six (6) mois.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est mentionnée.

14. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

POUR CE MOTIF:

2021-08-113	IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents que la présente assemblée soit levée à 20 h 40.	
	Présidente	Secrétaire Trésorier